

Diagonales : Pour faire société

13-01-2017

La carte nationale d'identité n'est apparue en France qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale. Elle s'installe lentement dans le paysage administratif français entre les deux guerres et ne s'impose comme document indispensable à la vie quotidienne que lorsque le gouvernement de Vichy la rend obligatoire. Quoique redevenue facultative à la Libération, elle reste aujourd'hui la pièce maîtresse des contrôles d'identité.

Avant la généralisation de la carte d'identité, c'est en présentant deux témoins qu'on justifiait son identité dans les procédures administratives. Rétablir cette pratique renforcerait-il le lien social ?

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com